AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURES

Renouvellement de l'agrément de dépannage et de remorquage des véhicules légers
RN 113 et RN 572 – Secteur d'Arles / Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône)

1. Autorité organisatrice :
Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée (DIR Méditerranée), District Urbain – Chemin du Commandant Jean-François MATTEÏ 13 240 SEPTEMES-LES-VALLONS

– Tél. : 04/91/96/35/19 – Courriel : Du.Dirmed@developpement-durable.gouv.fr.

2. Objet de la consultation :
Renouvellement de l'agrément pour le dépannage et le remorquage des véhicules légers sur les RN 113 et RN 572, classées routes express. Les sections concernées sont comprises entre les deux sections concédées de l'autoroute A54, sur le secteur d'Arles et de Saint-Martin-de-Crau.

3. Durée de l'agrément : 5 ans maximum.

4. Nombre d'agréments : 3 dépanneurs.

5. Conditions d'exécution :
Chaque candidat doit pouvoir mettre au moins 2 dépanneuses à la disposition des forces de l'ordre et de l'exploitant, de jour comme de nuit, y compris les samedis, dimanches et jours fériés. Les tours de permanence sont établis par semaine complète.

6. Dossier de consultation :
Les critères de sélection des candidatures sont définis dans le règlement de consultation. Les modalités techniques auxquelles les candidats doivent satisfaire sont définies dans le cahier des charges. Ces deux documents sont téléchargeables gratuitement sur la Plateforme des Achats de l'État (PLACE) : www.marches-publics.gouv.fr – Référence : **DIRMED-206-019-RN 113-572**

7. Renseignements :

- administratifs : 04/91/96/35/19 Mme Corinne MANZONI ou M. Michel PELLET (corinne.manzoni@developpement-durable.gouv.fr / michel.pellet@developpement-durable.gouv.fr)
- techniques : 04/91/96/35/19 Mme Corinne MANZONI ou M. Michel PELLET (corinne.manzoni@developpement-durable.gouv.fr / michel.pellet@developpement-durable.gouv.fr)

8. Date d'envoi de l'avis à la publication : 20 novembre 2026

9. Date limite de dépôt des offres :

La date limite de dépôt des offres est fixée au **22 décembre 2026 à 18h00**. **Seule les remises des offres dématérialisées sont acceptées.** Les offres papiers ne seront pas examinées.